



Yemaya

BULLETIN DE L'ICSF SUR LES QUESTIONS DE GENRE DANS LA PÊCHE

Éditorial

Dans son intervention lors de la 28^{ème} session du Comité des pêches (COFI) de la FAO, Zoila Bustamante, présidente de la CONAPACH (Confédération nationale des pêcheurs artisans du Chili), posait cette question : « Pourquoi les femmes et les questions de genre ne sont-elles pas spécifiquement mentionnées dans le Code de conduite pour une pêche responsable ? » Elle s'exprimait là au nom du WFFP (Forum mondial des populations de pêcheurs), de l'ICSF (Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche) et de l'IPC (Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire).

Son intervention appuyait une proposition de la société civile qui avait pris forme au cours de l'Atelier préparatoire à la Conférence de Bangkok, à savoir ajouter au Code de conduite de la FAO un chapitre particulier sur la pêche artisanale pour traiter des droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques des femmes, des hommes et des communautés (voir SAMUDRA n° 51, p. 7).

Beaucoup diront que ce Code de conduite souligne déjà à plusieurs reprises la nécessité de faire participer toutes les parties prenantes, qu'il s'agisse d'hommes ou de femmes. Ainsi, l'article 6.13 demande aux États, lors de la prise de décision relative à l'élaboration des lois et des orientations de politiques concernant l'aménagement et le développement des pêcheries, ainsi que l'assistance et les prêts internationaux, de faciliter la consultation et la participation effective de l'industrie, des travailleurs du secteur, des organisations environnementales et autres organisations intéressées.

Il faut cependant avoir à l'esprit que les rôles des hommes et des femmes de la pêche sont à l'évidence bien différents, que les réalités ne sont pas les mêmes de part et d'autre. On dit souvent que le secteur de la pêche est un monde essentiellement masculin, mais on sait aussi maintenant que les femmes sont très actives dans tous les aspects de la pêche, surtout pour les tâches après capture où elles peuvent représenter jusqu'à 90 % des actifs dans certaines régions. Elles contribuent largement à la sécurité alimentaire, au bien-être de leurs familles et de leurs communautés par leurs occupations et l'argent qu'elles gagnent.

On sait également que les femmes sont, à bien des égards, victimes de discrimination, notamment en matière d'accès à la ressource et de participation aux processus décisionnels. Dans un tel contexte, doit-on se contenter d'une simple *neutralité de genre* ? Peut-on affirmer que cette neutralité de genre ne sera pas, par défaut, un facteur aggravant de la marginalisation actuelle des femmes ?

La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), adoptée en 1979, reconnaît qu'il faut des moyens supplémentaires pour protéger les droits humains des femmes et note que, malgré les divers instruments existants, les femmes n'ont toujours pas les mêmes droits que les hommes et que la discrimination à leur égard persiste dans toutes les sociétés. Il est clair qu'il faut porter une attention spécifique au rôle des femmes de la pêche, aux priorités et aux préoccupations qu'elles expriment. C'est là une démarche non seulement importante mais obligatoire.

On doit tenir compte de l'appel de la pêche artisanale en faveur d'un chapitre spécial consacré à la pêche artisanale dans le Code de conduite, qui accordera toute l'attention voulue aux priorités spécifiques des femmes de la pêche. ❖

Inde	2, 4
Sri Lanka	6
Dates	6
Vietnam.....	8
Profil	10
Politique	11
Mama Yemaya.....	11
Yemaya	
Recommande.....	12



Les femmes dans la transformation

D'une étude réalisée au Gujarat, il ressort que la modernisation des ateliers de traitement des produits de la mer depuis la mondialisation n'a pas vraiment changé la situation des ouvrières de ce secteur

**Nikita Gopal,
Geethalakshmi V,
Unnithan G R,
Murthy L N, Jeyanthi P,**
de l'Institut central des
technologies de pêche
(CIFT), Inde

Les établissements de traitement des produits de la mer, installés dans les divers États à façade maritime de l'Union indienne, sont presque entièrement tournés vers l'exportation. Au cours de l'exercice financier 2006-2007, 610 000 tonnes ont été exportées, pour une valeur de 1,8 milliard de dollars. Les consommateurs étant de plus en plus soucieux de la qualité de leur alimentation, les pays importateurs sont devenus plus exigeants sur la sécurité et la qualité des produits. Cela a entraîné une amélioration considérable des infrastructures dans la filière, les usines s'efforçant de se mettre aux normes internationales, européennes ou autres. Il semblait opportun d'analyser l'impact de cette évolution sur la situation des femmes qui prédominent dans ce secteur. L'amélioration des normes de qualité

et il s'élève encore pour le personnel précaire et temporaire, où on compte deux femmes pour un homme. Au niveau des agents de maîtrise, ce sont les hommes qui dominent. Au niveau de la direction, la présence des femmes n'est que de 4 %. On en trouve aussi quelques-unes comme techniciennes pour le contrôle de la qualité.

La quantité de travail dans cette filière dépend directement de la matière première disponible et connaît donc des variations saisonnières. Au Gujarat, la pleine saison va de septembre à avril, la saison creuse va de juin à août. Les ouvrières proviennent de milieux socioéconomiques défavorisés où le revenu moyen mensuel par personne n'est que de 1 483 roupies (environ 30 dollars). Elles prennent ce travail pour faire vivre la famille et apportent en moyenne 42,5 % des revenus du ménage.

Les études portant sur d'autres secteurs économiques à fort taux de main-d'œuvre également tournés vers l'exportation (textile, habillement...) ont montré que les ateliers recrutent de préférence des jeunes femmes célibataires. On observe cette même tendance dans les établissements de traitement de produits de la mer. L'étude sur le Gujarat fait ressortir que l'âge moyen des ouvrières est de 25 ans et que 63,28 % des femmes interrogées avaient moins de 25 ans.

Parmi les femmes interrogées, 65 % ont été un peu à l'école mais beaucoup ont abandonné. Pour l'ensemble des femmes interrogées, 64,1 % de celles qui sont dans les ateliers de transformation et 57,14 % de celles qui sont dans les unités de prétraitement se déclarent célibataires. Et cela malgré le fait que presque toutes les ouvrières de ces unités de prétraitement viennent de la localité même où est établi leur atelier. La majorité de la main-d'œuvre n'a donc pas de responsabilités reproductives. Dans les unités de traitement, l'expérience au travail est de 2,6 années, et de 3,8 années dans les unités de prétraitement, ce qui montre que les femmes ont du mal à continuer à travailler après leur mariage.

Le recours à une grande quantité de saisonnières est l'une des façons de réduire les coûts de production et d'accroître la compétitivité à l'exportation. Des études réalisées dans d'autres pays en développement ont également noté cet usage croissant de la main-d'œuvre précaire dans les établissements qui se sont tournés vers l'exportation après la mondialisation des échanges et la concurrence internationale. Il apparaît que les femmes constituent une main-d'œuvre généralement mal payée et soumise qui aide cette filière à devenir très compétitive sur les marchés

CIFT



Trieuses au travail dans une usine de Veraval, État du Gujarat

va-t-elle de pair avec une amélioration de leurs conditions de travail ? C'est ainsi qu'une enquête a été menée dans les établissements de Veraval, au Gujarat. En 2006-2007, la part de cet État dans les exportations a été de 30,71 % en quantité et de 15,12 % en valeur. Sur ses 64 ateliers spécialisés, 22 ont obtenu l'agrément de l'UE.

En examinant la répartition de la main-d'œuvre, on constate que les femmes sont généralement confinées dans des tâches répétitives à l'atelier. Leur présence à des niveaux plus élevés, notamment des postes de décision, est négligeable. Dans les ateliers, le ratio hommes-femmes est de l'ordre de 1/1,74,

extérieurs. Le recrutement de ces travailleuses est très élastique et le renouvellement est sans cesse assuré. L'étude sur le Gujarat confirme cette observation. Elle constate que 88,39 % des ouvrières interrogées sont en emploi précaire. Les femmes qui ont un contrat permanent sont là depuis huit ans en moyenne. Mais leur ancienneté n'a pas contribué à les faire progresser dans leur emploi : la plupart continuent à travailler dans les mêmes conditions depuis tout ce temps.

Si les industriels font un grand usage de ces contrats précaires, ils n'ont à leur égard qu'une responsabilité toute partielle. Le principal responsable c'est le *contractor*, celui qui assure le recrutement. Ici apparaît le problème de la sécurité sociale. L'employeur doit prévoir un système de protection sociale (Fonds de prévoyance, Assurance nationale des salariés...) uniquement s'il s'agit d'emplois permanents. Dans le cas d'emplois précaires, l'employeur n'a pas cette obligation, un fait constaté dans la pratique par l'étude en question. C'est là une conséquence majeure de la précarisation du travail dans ce secteur. Il n'existe pas non plus de sécurité de l'emploi ou de garantie de réembauche à la saison suivante.

Les travailleuses migrantes sont une composante habituelle du secteur de la transformation du poisson et des fruits de mer. Notre étude note que 46,1 % des personnes interrogées sont des migrants, et que près des deux-tiers viennent du Kerala, ce qui marque une légère évolution par rapport aux années récentes lorsque pratiquement toute la main-d'œuvre migrante était originaire de cet État. Maintenant des gens du Tamil Nadu et d'autres régions cherchent aussi de l'embauche dans ce secteur. Environ 90 % des migrants sont des travailleurs précaires.

Les migrations de travail sont un sérieux problème, surtout pour cette main-d'œuvre non organisée, et les femmes peuvent être victimes de divers types et niveaux d'exploitation. Des études ont été réalisées dans de nombreux pays, notamment en Asie, sur les situations d'exploitation que vivent généralement les travailleurs migrants du secteur de la transformation. En Inde, ils sont protégés par la loi de 1979 portant réglementation des conditions d'emploi des travailleurs migrants inter-États. Elle concerne les établissements ou entrepreneurs qui emploient au moins 5 travailleurs inter-États et porte sur le salaire minimum, l'égalité, la santé, le logement, les vêtements de travail, l'indemnité de déplacement lors du recrutement, les frais de voyage, la discrimination sexuelle. En 1998, un tribunal prononçait un arrêt relatif aux femmes employées précisément dans ce secteur de la transformation de produits de la mer et qui semble leur donner droit à diverses prestations légales.

Le recrutement de travailleurs migrants se fait habituellement par l'intermédiaire de *contractors* ou d'agents qui sont en contact avec les usines. La loi de 1979 stipule que le *contractor* doit être en possession d'une licence en cours de validité et doit

s'assurer que les femmes perçoivent les indemnités prévues dans ce texte. Le *contractor* procède au recrutement des femmes après les négociations salariales, et c'est lui qui a l'ultime responsabilité de ces travailleurs plutôt que l'industriel. Et le salaire est généralement versé via cette personne. La présente étude relève que les femmes touchent des indemnités de déplacement et de voyage, mais les montants exacts perçus n'ont pas pu être vérifiés. Comme la plupart de ces travailleuses migrantes sont classées comme employées temporaires, elles ne peuvent prétendre à aucun autre avantage social. Elles ont simplement droit à un contrôle médical avant le démarrage de la saison, car c'est une démarche obligatoire pour tous les établissements agréés par l'UE. Des dortoirs, avec six personnes par chambre, sont prévus dans le périmètre de l'usine, et le confort est minimal : lit, espace pour ranger ses affaires personnelles...

Le salaire moyen mensuel que touchent les ouvrières des ateliers est de 2 594 roupies (environ 52 dollars) dans les unités de traitement et de 2 525 roupies (environ 50 dollars) dans les unités de prétraitement. Cela correspond au salaire minimum prévu dans la filière pêche et produits de la mer au Gujarat dans le cadre de la loi de 1948 sur le Salaire minimum. Il faut noter que ces salaires ne sont rien de plus que le minimum prescrit par la loi. Il n'a pas été observé de différences de salaires suivant le sexe dans ce secteur d'activité. Cela peut s'expliquer par le fait que les hommes et les femmes n'accomplissent pas les mêmes tâches. Les femmes traitent poissons ou fruits de mer tandis que les hommes sont à des postes de surveillance ou à des niveaux plus élevés. Ceux qui sont en bas de l'échelle sont dans la manutention, l'emballage, le transport : des travaux lourds que les femmes sont censées ne pouvoir accomplir. Il semble donc que cette ségrégation dans les tâches soit la principale raison de l'absence apparente de différentiel de salaires.

Environ 99 % des personnes interrogées estiment que l'environnement de travail s'est nettement amélioré à la suite de l'adaptation des usines aux conditions de l'exportation. L'amélioration des conditions de travail est le résultat direct des normes de qualité exigées par les pays importateurs, ce qui a obligé cette filière à agir. Les établissements agréés par l'UE sont tenus de faire passer un contrôle médical aux femmes des ateliers, carnet de santé à l'appui. C'est à l'employeur de s'en occuper dans le cadre de ses engagements sur la qualité des produits. Toutes les personnes interrogées ont confirmé qu'il y avait effectivement une visite médicale avant le démarrage de la saison. Et 58,73 % d'entre elles ont par la suite passé un contrôle mensuel, les autres évoquant un contrôle tous les deux ou trois mois.

La majorité de ces personnes disent ne pas être satisfaites de leur travail. Elles y restent à cause de la famille car l'argent qu'elles gagnent est pour elle

Le pouvoir de négociation des ouvrières de la transformation reste faible, et elles ont du mal à résister aux producteurs qui cherchent à compresser les salaires.

un apport indispensable. Malgré cela, elles n'ont pas leur mot à dire en matière de dépenses : dans ce domaine, c'est le père ou le mari qui décide.

Selon les Nations unies, la qualité de l'emploi et des conditions de travail dépend de plusieurs facteurs : régularité de l'emploi, protection sociale, horaire et intensité du travail, possibilités de formation et d'avancement. Des lois existent déjà pour protéger les femmes de l'exploitation et leur assurer un salaire convenable et une protection

sociale. Il faut qu'elles soient appliquées avec vigueur pour en faire bénéficier concrètement la main-d'œuvre féminine, y compris celle qui se trouve dans des emplois précaires. L'accès à l'emploi dans ce secteur de la transformation n'a guère contribué à donner plus de pouvoir aux femmes et à avancer vers l'égalité entre hommes et femmes. Leur pouvoir de négociation reste faible et elles ont du mal à résister aux producteurs qui cherchent à compresser les salaires. ❏

Monter dans le bus

Le district de Kanyakumari est situé tout au sud de la péninsule indienne au bord de l'océan. Là, après des années de lutte, des femmes de la pêche sont parvenues à faire entendre leurs préoccupations en tant que citoyennes

Ajantha Subramanian
(asubram@gmail.com),
professeure associée
en anthropologie,
Université de Harvard,
auteure d'un ouvrage à
paraître incessamment
sous le titre *Littoraux :
Espace et droits en
Inde du Sud*.
Voir aussi www.sup.org/book.cgi?id=16905

Pour décrire les villages de pêcheurs du district de Kanyakumari, les stéréotypes ont souvent cours : ce serait des endroits dépourvus d'une Histoire et peuplés de primitifs vivant en dehors des réalités politiques d'aujourd'hui. Les castes de l'intérieur et les fonctionnaires de l'État renforcent encore les préjugés sur ces gens : « Ils sont aussi changeants que l'océan qui les porte », ou bien « Les pêcheurs n'ont pas les pieds sur terre : ils savent seulement prier et prendre du poisson », et aussi « Cette côte est une théocratie catholique. Le prêtre, c'est le dieu

des pêcheurs. Ils feront tout ce qu'il leur dit ! »

Ces remarques font passer les pêcheurs pour des gens isolés et ignorants qui ne comprennent rien à la marche de la société, qui ne savent évidemment rien de leurs droits de citoyens. Leur labeur essentiellement artisanal semble encore accentuer leur incongruité sociale aux confins de la nation indienne.

La marginalisation de ces pêcheurs du sud-ouest du pays s'est trouvée renforcée au fil du temps par des rapports de forces organisés géographiquement dans cette région. Là, le statut social et politique a longtemps été lié à la localisation physique. Habiter sur la côte était synonyme d'infériorité sociale, de caste primitive, de citoyenneté de seconde zone. Mais, à vrai dire, les pêcheurs de Kanyakumari n'ont pas accepté leur marginalité.

Lorsqu'ils ont réclamé des droits, ils ont posé des problèmes considérables aux normes sociales et politiques en vigueur. Leurs luttes – réclamer une zone réservée à la pêche côtière, élaborer des formes de technologie alternative, établir des relations avec des partis politiques régionaux – ont transformé les images préconçues du littoral (un espace sans droits) et déclenché des changements non seulement dans la vie sur la côte mais dans la texture même de la démocratie indienne. En d'autres mots, l'action politique des pêcheurs a remis en cause la distinction traditionnelle entre *la marge* côtière et *le cœur* de la société.

Parmi les revendications politiques de Kanyakumari, il y avait une demande particulière des femmes de la pêche : elles voulaient un service d'autobus public pour transporter leur poisson au marché. La marque infamante apposée sur l'activité de vente du poisson illustre fort bien la soumission des pêcheurs à des critères de castes

PETER VERGHEESE/VALLAVILAI



AJANTHA SUBRAMANIAN

Autobus spécial (passagers avec marchandises) desservant Marthandam-Kaliakavilai-Neerody-Thoothoor dans le district de Kanyakumari au Tamil Nadu. Ce moyen de transport a été obtenu de haute lutte par les poissonnières.

qui les placent au bas de l'échelle sociale. De par leur travail, les femmes de la pêche sont en contact avec des gens que les pêcheurs n'ont pas à rencontrer généralement. Les hommes sont en mer, à l'écart des autres castes et communautés tandis que les femmes font la navette entre la côte et le monde extérieur. Elles vont vendre leur poisson sur les marchés de l'intérieur, elles rencontrent d'autres groupes sociaux et subissent leurs préjugés. Les castes de l'intérieur considèrent que la manipulation du poisson est une activité *polluante* et que les poissonnières ne respectent pas les normes qui s'imposent aux femmes, ce qui aggrave leur cas. Les stéréotypes décrivant les poissonnières comme sales, grossières, chicanières et obscènes sont partout.

Ces commentaires péjoratifs sur leur corps et leur conduite étaient certes insultants, mais ils avaient en plus de sérieuses répercussions sur leurs moyens d'existences. Avant que le gouvernement du Tamil Nadu ne prenne en compte leur demande pour des bus spéciaux (avec étagères ou casiers pour les bassines de poissons) faisant le trajet entre le littoral et les marchés, ces femmes se voyaient interdire régulièrement l'accès aux transports publics. Beaucoup de vieilles vendeuses ont raconté leurs difficultés quotidiennes pour amener le poisson au marché avant qu'il ne se gâte. Philomène Marie était l'une de ces femmes au franc-parler ayant passé les 45 ans et qui étaient devenues mes amies durant mon séjour à Kanyakumari. Elle aimait se moquer des mines horrifiées de jeunes femmes venant des villages d'agriculteurs proches de la côte et qui allaient dans la localité voisine de Nagercoil pour un travail de bureau.

« Si mon *mundani* (le drapé sur l'épaule) glisse juste un peu, ou si mon sari est mouillé, elles se mettent à chuchoter ! Et si jeunes, plus jeunes même que mes petites-filles. Elles n'osent pas me faire une remarque directement ou me regarder dans les yeux. Mais elles ont appris de leurs parents qu'elles ne doivent pas être comme nous, qu'elles sont meilleures que nous parce que, nous, nous devons suer et porter de lourdes charges. Leurs mères achètent quand même notre poisson pour faire la cuisine ! Qu'est-ce qu'elles feraient sans nous ? Elles mangeraient du riz fade avec une sauce *kozhumbu*. »

Au début des années 1990, Philomène Marie et d'autres vendeuses décident de « forcer le passage dans le bus ». Viennent alors des manifestations : elles envahissent la rue, campent devant les bureaux de l'Administration du district en criant des slogans : Toutes les mères ont des droits, Justice pour les poissonnières, Le marché est à nous aussi, Pas de bus, pas de poisson !

Philomène Marie se confie : « Qu'est-ce que ça veut dire être une mère ? Ça veut dire donner la vie à un enfant, le nourrir, l'aider à faire la différence entre le bien et le mal. Nous sommes pauvres, notre vie est un combat. Personne ne comprend cela. Être mère c'est se battre... Sans nous, qui élèverait nos enfants, qui les nourrirait ? Certaines peuvent être mères sans devoir se battre, mais c'est pas la même chose pour les poissonnières. Vous voyez, même le gouvernement ne veut pas que nous soyons des mères. Comment nourrir les enfants si on ne peut pas vendre le poisson, si on ne peut pas aller au marché ? Ils disent que nous sommes sales, que nous cherchons la bataille. Nous voulons seulement nourrir nos enfants, et pour cela il faut se battre. »

Après plusieurs années de lutte, le gouvernement du Tamil Nadu a finalement mis à la disposition des poissonnières des bus aménagés pour le transport du poisson. Il s'était engagé à soutenir l'activité du secteur artisanal, et cela permettait à la côte d'atteindre un nouveau public plus vaste. En se présentant comme des travailleuses ayant droit aux services publics, ces femmes ont obligé l'État à les considérer comme des citoyennes à part entière, avec des caractéristiques distinctives. En fournissant ces bus, il étendait un service public jusqu'à la côte et reconnaissait en même temps les besoins particuliers des gens de cet endroit. Les bus étaient spécialement aménagés, avec des étagères pour les paniers et les bassines en inox d'un côté et les sièges de l'autre. On conjugait ainsi un moyen de transport moderne avec un petit commerce que l'on croyait destiné à disparaître. Le militantisme de ces poissonnières était donc une réplique directe à l'adresse de ceux qui prédisaient leur disparition face à la mécanisation de la pêche et l'entrée en action des gros négociants. En montant dans ces bus, les poissonnières avaient le sentiment nouveau qu'elles comptaient aussi pour quelque chose : ces bus étaient à leur disposition pour faciliter leur travail. « Cela nous faisait penser que nous avions maintenant le droit de monter dans le bus, le droit d'aller au marché, au lieu de rester cantonnées dans notre village » (Philomène Marie).

Cette histoire montre que, en agissant sur le plan politique, les poissonnières ont pris conscience de leur citoyenneté, de leur droit de réclamer auprès de l'État : la citoyenneté prenait davantage de sens. Et en s'intégrant au groupe élargi de ceux qui affichent leurs droits, elles n'ont pas, pour autant, perdu leur identité. Au contraire, en montant dans leur bus, elles comprennent mieux que leurs droits dépendent de leurs multiples identités : en tant que femmes, en tant que vendeuses de poisson, en tant qu'habitantes de la côte. ❏

En se présentant comme des travailleuses ayant droit aux services publics, ces femmes ont obligé l'État à les considérer comme des citoyennes à part entière.

Défiler pour la Justice

Une longue marche et une pétition pour rappeler à l'opinion publique que la vie des femmes de la pêche victimes du tsunami et de la guerre sur la côte est du Sri Lanka est toujours déstabilisée

Fédération des femmes de l'est du Sri Lanka

Pour entrer en contact, passer par Herman Kumara (hermankumara@gmail.com) ou fishmove@slt.lk

Le 8 mars 2009, Journée internationale de la Femme, plus d'un millier de femmes venues de 30 villages des districts d'Ampara et de Trincomalee, à l'est du pays, ont défilé dans les rues d'Addalachchenai, près de Kalmunai. Chassées de leur lieu de vie habituel par le tsunami et le conflit armé, elles réclament le droit de vivre en sécurité et dans la dignité. Ces femmes font partie de la Fédération des femmes de l'est, une structure dont la création a été facilitée par NAFSO (Solidarité nationale de la pêche) en collaboration avec deux partenaires : DIFSO à Mapara et TRIFSO à Trincomalee.

Elles ont défilé pour attirer l'attention sur le fait que près de 33 000 femmes dans la région ont perdu leur mari, les laissant avec les orphelins. Actuellement, quatre ans après le tsunami, ces femmes des communautés de pêcheurs sont nombreuses à être le principal soutien de la famille,

et elles ne disposent toujours pas des choses indispensables à la vie : logement, travail...

Elles ont présenté une pétition au Ministre en chef de la province de l'Est, Sivanathuraj Chandrakanthan, demandant aux organismes publics, aux ministères concernés, aux organismes locaux et aux Ong de s'occuper de leur situation particulière.

La pétition attirait l'attention à la fois sur les problèmes généraux auxquels sont confrontés les pêcheurs et sur les difficultés spécifiques des femmes. Nombreuses sont les familles qui n'ont pas encore été relogées par le gouvernement. L'indemnité de 100 000 roupies (environ 870 dollars) accordée pour réparer les maisons était insuffisante. Les gens n'ont d'autre choix que de rester dans des camps où les conditions de vie sont mauvaises, tout particulièrement en matière de sécurité (femmes violées, agressions sur enfants...). Le chômage s'accroît et il devient de plus en plus difficile de gagner sa vie. La pétition parle aussi de l'insuffisance des services de santé (manque de médecins, de médicaments...).

En plus, les femmes connaissent toute une série d'autres problèmes. Il leur est

Équateur - Une nouvelle loi sur la souveraineté alimentaire pour renforcer le droit constitutionnel à l'alimentation

L'Équateur est peut-être un petit pays, mais son histoire constitutionnelle prend de la place. Depuis 1830, il a révisé vingt fois sa Constitution. La dernière fois c'était en 2008 et, à cette occasion, le droit à l'alimentation a été inscrit dans le texte. L'article 13 précise que « le droit à l'alimentation inclut l'accès libre et permanent à une nourriture suffisante, conforme à la culture, aux traditions et coutumes de la population ». C'est un progrès important par rapport à l'article 42 de la Constitution de 1998 dans lequel l'État garantissait le droit à la santé, à la sécurité alimentaire et à l'eau potable.

La Constitution de 2008 a également été bien accueillie par les organisations féminines car elle soutient l'égalité homme-femme et dénonce la discrimination pour cause de sexe, culture, langue ou lieu de naissance. On a aussi loué les efforts de l'Équateur pour lutter contre l'illettrisme, qui touche particulièrement les femmes, de même que la décision de faire bénéficier les femmes au foyer de prestations sociales. Le premier chapitre de la Constitution de 2008 reconnaît le caractère multiracial de la société équatorienne et la grande diversité culturelle des femmes de ce pays.

Le 17 février 2009, l'Assemblée nationale approuvait un projet de loi relatif à la souveraineté alimentaire

dont l'objectif est d'assurer l'autosuffisance pour une nourriture saine, nutritive et culturellement appropriée pour les individus, les communautés et les peuples indigènes. Ce texte définit ainsi la souveraineté alimentaire : « Le droit des peuples à définir leurs propres politiques et stratégies de production, de stockage, distribution et consommation des aliments, dans l'optique du droit à une alimentation suffisante, saine et nutritive pour toute la population, en respectant leur culture et la diversité des modes de production, de commercialisation et la gestion des espaces ruraux des paysans, des pêcheurs et des indigènes, toutes choses dans lesquelles les femmes ont un rôle important ».

La loi recommande également que les femmes des campagnes et les petits producteurs aient un accès équitable à la terre. Ce texte constitue certes une avancée importante pour les petits producteurs, y compris les hommes et femmes de la pêche artisanale, mais il reste à voir dans quelle mesure il sera mis en pratique. La dynamique a connu un contretemps le 20 mars dernier lorsque le Président de la République, Rafael Correa, a bloqué certaines dispositions de la nouvelle loi, notamment celle qui prévoit le retour à l'État des terres acquises de manière illégale, comme des portions de mangrove sur la côte. **M**

Dates

Résumé
de **Brian O'Riordan**
(briano@scarlet.be),
Secrétaire du Bureau de
l'ICSF à Bruxelles

impossible de se déplacer librement sans protection. Elles sont entravées par des normes oppressives qui ont trait à l'éducation, l'emploi, le mariage, les tâches ménagères. Elles sont confrontées à la violence domestique, aux problèmes quotidiens d'alcoolisme et de drogue. Elles n'ont pas leur mot à dire dans des décisions importantes.

Les populations de pêcheurs subissent les effets du braconnage auquel se livrent des navires étrangers, de la dégradation des lieux de pêche à cause d'engins de capture destructeurs, de l'attribution inéquitable des zones de pêche, de l'arrestation de pêcheurs et de leur longue détention dans un pays étranger. Sur la côte est, toute une série de mesures ont entraîné pour ces communautés perte de revenus et perte de moyens d'existence : restrictions sur la pêche de nuit, interdiction de pêcher dans certaines zones, fermeture sans préavis de lieux de pêche pour cause de sécurité nationale... L'obligation de décharger et de recharger le poisson aux postes de contrôle lors du transport entre Batticaloa et Ampara vers le Sud et vers Colombo accroît les dépenses et réduit la qualité du poisson (et donc la marge bénéficiaire).

La pétition demandait des aides appropriées au gouvernement. Il faudrait un recensement en règle de tous les secteurs touchés par le tsunami pour servir de base à un plan d'action concret élaboré selon une démarche participative. Les dégâts causés par le tsunami doivent faire l'objet d'une évaluation et donner lieu à une indemnisation. Le logement doit être prioritaire, et être doté de l'équipement indispensable : toilettes, électricité, eau potable...

La pétition réclamait également des mesures spéciales pour les femmes qui, pour cause de tsunami ou de guerre, ont perdu leur mari, le soutien de famille principal. Il faudrait prévoir pour elles des possibilités d'emploi afin de pouvoir survivre. Si ce n'est pas possible, il faut leur verser une allocation.

On devrait aider les femmes à obtenir un prix convenable pour leur poisson, à améliorer la qualité des divers produits de la pêche grâce à une technologie appropriée. Il faudrait l'équipement indispensable en matière de transport et de stockage, et aussi diffuser les connaissances techniques via les centres professionnels. L'accès au crédit devrait être facilité pour permettre à des femmes de lancer leur petite affaire. Et il faut réglementer les importations si celles-ci ont une incidence négative sur les moyens d'existence des femmes.

Les bateaux qui ont été endommagés par le conflit armé devront être remplacés. L'embarcation



Défilé à Addalachchenai, district d'Ampara, lors de la Journée internationale de la Femme

et le matériel de capture doivent être la propriété conjointe de l'homme et de la femme, ou bien la femme doit avoir un titre de propriété séparé. Le gouvernement devrait prévoir des bateaux de surveillance pour aider les pêcheurs en cas de catastrophe naturelle.

En matière de conditions de vie et de travail de ces populations, on informera les hommes, les femmes et les enfants des risques liés à l'environnement et on les incitera à veiller à sa propreté. Les autorités locales prendront les mesures qui s'imposent pour faire construire des drainages efficaces et empêcher la propagation de maladies à cause d'eaux stagnantes.

Il faut agir pour lutter contre l'insécurité et apprendre aux femmes les gestes d'autodéfense. Les autorités devraient réagir face au comportement de groupes de paramilitaires qui, sur la côte est, prélèvent de force une partie des captures des pêcheurs. Les pêcheurs devraient pouvoir travailler en sécurité.

On a aussi besoin de mesures concrètes pour mettre un terme au trafic de drogue, en faisant appliquer la loi dans les villages. Mais il ne suffit pas de poursuivre en justice ; il faut en même temps des programmes de sevrage et de rééducation et des possibilités de travail adapté.

Pour le transport du poisson, il serait souhaitable d'instaurer dans les districts de Batticaloa et d'Ampara un système de sécurité semblable à celui de Trincomalee (scellés sur les véhicules).

La pétition conclut en réclamant pour les populations de la côte est du pays une vie digne et des moyens d'existence durables. Ces gens ont souffert et de la guerre et du tsunami et de projets de développement qui les ont obligés à déguerpir aussi. ❏

Actuellement, quatre ans après le tsunami, ces femmes des communautés de pêcheurs sont nombreuses à être le principal soutien de la famille, et elles ne disposent toujours pas des choses indispensables à la vie : logement, travail...

Définir un agenda

La Conférence régionale sur les femmes de la pêche qui s'est tenue récemment à Hanoi a défini un agenda régional pour améliorer la situation des femmes dans ce secteur

Than Thi Hien
(tthien@mcdvietnam.org), responsable de Recherche et développement, Centre pour la conservation de la vie marine et le développement communautaire, Hanoi, Vietnam

Saines pratiques écologiques, droits sociaux et du travail, participation communautaire, droits des femmes : quatre éléments qui constituaient le fondement de l'importante Déclaration de Hanoi sur les femmes de la pêche qui visait à mieux cerner l'identité des pêches artisanales de l'Asie du Sud-Est.

Ce texte est le résultat d'une conférence qui s'est tenue, du 2 au 4 décembre 2008, à Hanoi sur le thème des *Femmes de la pêche en Asie du Sud-Est* et qui était organisée conjointement par le Centre pour la conservation de la vie marine et le développement communautaire (MCD) et le Réseau SEAFish.

Soixante participants venant d'organisations de populations de pêcheurs et d'Ong de l'Asie du Sud-Est y participaient, avec également des représentants d'organismes oeuvrant pour le développement international comme Oxfam Novib, le Centre WorldFish et le Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche (ICSF).

Ils ont débattu de la situation régionale et internationale des femmes de la pêche, d'un agenda régional sur les femmes de la pêche, de l'harmonisation des agendas existant et d'un plan

d'action visant à promouvoir les droits des femmes de la pêche. Puis il y a eu une table ronde avec des représentants du gouvernement du Vietnam et des médias pour présenter l'agenda régional et le plan d'action.

Les participants ont visité, dans le district de Giao Thuy, province de Nam Dinh, la Commune de Giao Xuan, une initiative modèle d'écotourisme communautaire soutenue par le MCD. Au cours de ce déplacement, ils ont pu se familiariser avec le rôle des femmes de la pêche, avec les organisations communautaires et la gouvernance locale. Ils ont eu ainsi une connaissance directe des aspects de genre dans le secteur de la pêche au Vietnam et des actions entreprises afin d'améliorer la situation des femmes dans les communautés côtières du pays.

Au cours de la conférence, les efforts de développement des pêches ont été traités dans leur contexte sous divers angles : pauvreté, exclusion sociale, dégradation des écosystèmes, exploitation de la ressource. Les problèmes des femmes de la pêche ont été examinés sous l'angle de l'exclusion sociale, de la pauvreté et de la marginalisation globale des pêcheurs artisans.

Les femmes qui ont une activité dans la pêche en Asie du Sud-Est sont confrontées à tout un éventail de problèmes. Cela commence au sein de la famille avec leurs tâches productives et reproductives, et cela va jusqu'à leur absence dans les processus décisionnels en matière de gouvernance. La discrimination à leur rencontre



Quoi de neuf sur le web ?

Paroles de femmes

Le dernier Bulletin d'AKTEA, le réseau européen des organisations des femmes de la pêche et de l'aquaculture est disponible sur http://www.univ-brest.fr/gdr-amure/site-cedem/aktea10_fr.pdf

Ce numéro 10 contient un article sur les troisièmes Rencontres AKTEA qui ont eu lieu en juin 2008 à Arcachon, France. Il passe aussi en revue les activités des organisations membres dans leurs pays respectifs. L'ensemble des Bulletins d'AKTEA est consultable sur <http://www.fishwomen.org>

Le Bulletin d'information HINA - les femmes et la pêche n° 19, publié par le Secrétariat général de la Communauté du

Pacifique, est disponible sur <http://www.spc.int/coastfish/News/Hina/HINA19/index.htm>

Ce numéro traite de la condition des femmes qui pratiquent la pêche, et de leur contribution à la subsistance du ménage. Il y a deux rapports sur des types de pêche uniques : la pêche au poulpe à Lofanga, aux Tonga, et la pêche du lièvre de mer aux Fidji. Il y a aussi la présentation des résultats d'une étude sur les rôles respectifs des hommes et des femmes dans la pêche côtière dans 17 États et Territoires insulaires océaniques, et un rapport sur l'évolution de la pêche de subsistance et de la consommation des produits de la mer aux Îles Cook.



Les participants à la Conférence sur les femmes de la pêche en Asie du Sud-Est, Hanoi, Vietnam

et le déséquilibre des relations homme-femme sont des situations que connaissent bien les femmes de la pêche. Leur apport est sous-estimé et souvent carrément ignoré. La participation des femmes aux prises de décision et à la gestion et la faiblesse de leur rémunération sont des aspects très préoccupants. Cette conférence a donc servi de plate-forme qui a réuni les parties intéressées dans un agenda régional commun sur les femmes de la pêche et indiqué la direction à prendre pour promouvoir les droits des femmes dans ce secteur.

L'attention accordée aux questions de genre dans les processus de développement socioéconomique découlait des études de cas réalisées par le réseau SEAFish sur le thème des femmes de la pêche dans les pays suivants : Indonésie, Philippines, Vietnam, Cambodge. En plus de ces exposés, il y a eu aussi les femmes de Malaisie qui ont fait connaître leur vécu au cours cette conférence.

SEAFish (Pêche et Justice en Asie du Sud-Est) qui coorganisait l'événement est un réseau composé de 15 Ong et organisations de pêcheurs du Cambodge, de l'Indonésie, des Philippines et du Vietnam. SEAFish réclame l'égalité entre hommes et femmes en matière d'accès aux ressources aquatiques naturelles marines, côtières et intérieures, et pour leur gestion. SEAFish milite afin que s'arrêtent les souffrances générées par une exploitation non durable des ressources et par la mainmise d'intérêts privés sur des ressources publiques.

SEAFish veut que les pêcheurs artisans aient leur mot à dire dans la formulation des politiques et les prises de décisions relatives à la pêche dans le cadre de l'OMC (Organisation mondiale du commerce), de l'ASEAN (Association des nations du Sud-Est asiatique) et de l'ADB (Banque asiatique de développement). SEAFish préconise l'adoption d'une gestion communautaire des ressources côtières pour servir de cadre à une pêche durable et un commerce durable des produits de la mer. Il demande une réduction de la crevetteculture

industrielle et le développement de pratiques aquacoles respectueuses des critères sociaux et environnementaux. Il soutient également un agenda régional sur femmes de la pêche et égalité des sexes, enrichi des diverses expériences locales et nationales, avec l'accent mis tout particulièrement sur les droits des femmes.

Le MCD, coorganisateur de cette conférence et membre de SEAFish, se consacre à la défense des moyens d'existence des communautés côtières, à la protection du milieu marin et au développement durable du littoral au Vietnam. Le MCD est bien conscient de l'interdépendance des communautés côtières et des écosystèmes marins. L'environnement côtier et marin est source d'emplois, de nourriture et de services écologiques, et il faut protéger ces espaces pour que les populations locales puissent continuer à vivre. Comme la dégradation de ces écosystèmes réduit maintenant et dans l'avenir les possibilités des communautés côtières, le MCD lutte pour une harmonisation des objectifs de conservation et des objectifs de développement socioéconomique. Le MCD cherche à améliorer les conditions de vie des gens de la côte et la qualité des écosystèmes en agissant sur la gestion côtière, le développement communautaire, les sciences de la vie, l'éducation, les plaidoyers, les institutions.

La conférence a conclu ses travaux par la rédaction de la Déclaration de Hanoi sur les femmes de la pêche (<http://www.fact.org.kh/Download%20online/Hanoi%20Declaration%20of%20SEAFISH2012.4.08.ppdf>). L'agenda régional traite essentiellement de l'intégration des questions de genre dans les thématiques de SEAFish : gestion communautaire des ressources côtières (CBCRM) et des marchés, crevette et aquaculture, poisson et commerce. Il a été décidé de développer des points d'action pour faire en sorte que l'agenda régional soit adopté par les divers gouvernements de l'Asie du Sud-Est. SEAFish a déjà demandé l'appui du gouvernement vietnamien et des médias via la table ronde dont on a parlé plus haut.

Les problèmes des femmes de la pêche ont été examinés sous l'angle de l'exclusion sociale, de la pauvreté et de la marginalisation globale des pêcheurs artisans.

Cet agenda sera diffusé au niveau régional via le sommet de l'ASEAN et d'autres institutions internationales.

La conférence a bien mis en lumière les problèmes des femmes de la petite pêche en Asie du Sud-Est, et ce sera une contribution importante au processus de formulation des

politiques tant au niveau national que régional. Et cela a permis en même temps aux membres de SEAFish d'exprimer mutuellement leur amitié et leur solidarité.

Pour plus d'information sur SEAFish et MCD, voir sur www.seafish4justice.net et www.mcdvietnam.org

En Martinique, Marie Ademar est un oiseau rare : une femme en activité dans le secteur de la pêche. « Nous n'avons pas beaucoup de femmes dans le secteur de la pêche », dit-elle. Mais elle a beaucoup en commun avec les autres femmes de la pêche dans le monde. Elle combine donc son travail pour la pêche avec ses occupations d'épouse, de mère, de grand-mère. « Je suis femme de marin pêcheur et nous avons eu ensemble quatre enfants, et j'ai aussi cinq petits-enfants », annonce-t-elle fièrement.

Mon rôle dans la pêche consiste à défendre les intérêts des marins pêcheurs en tant que vice-présidente du Syndicat indépendant et je suis présidente de l'Association familiale maritime de la Martinique. Par exemple, quand des marins sont devant le tribunal, je cherche les textes de loi

le rôle d'équipage, ce qui leur permet d'avoir une sécurité sociale en cas d'accident ou de maladie ; et ils ont une retraite à 50 ou 55 ans suivant le nombre d'années de cotisations. »

Marie travaille également directement sur les politiques des pêches. « J'ai participé à la création de 8 zones protégées qui permettent aux marins de gérer la ressource, de ne pas pêcher les juvéniles et d'ouvrir ces zones à la pêche après trois ou six ans et pouvoir utiliser un maillage supérieur à ce qu'ils utilisaient avant la fermeture. Mon point de vue sur le secteur c'est que les marins doivent toujours se battre pour tout obtenir et faire reconnaître la pêche comme un secteur économique porteur d'emplois, et que c'est la pêche artisanale qu'il faut protéger à tout prix pour pallier les difficultés alimentaires de demain. »

Sur ses contacts avec le Forum mondial des populations de pêcheurs (WFFP), elle dit : « J'ai participé au Forum de 2000 à Loctudy en Bretagne où j'ai pris la parole pour parler du secteur de la pêche à la Martinique, et j'ai rejoint le WFFP. Malgré la barrière de la langue et tout ce que je peux rencontrer comme difficultés, c'est une expérience très enrichissante. Je découvre d'autres pays et constate qu'ils ont d'énormes difficultés à surmonter. Cela me permet d'apporter mon soutien et de contribuer ensemble à faire remonter les doléances de ces femmes et de ces petits pêcheurs artisanaux. »

En matière d'égalité entre les sexes, Marie fait observer : « Les femmes ont besoin de se battre pour que certains droits soient appliqués, et qu'il y a d'autres droits qui doivent être reconnus. Il y a encore trop d'hommes qui ne reconnaissent pas la place de la femme. »

Et la Conférence de Bangkok ? « Voici mon message le plus important de Bangkok pour les marins pêcheurs de Martinique. Ils sont riches de pouvoir travailler librement, d'avoir déjà les moyens que réclament tous les représentants des petits pêcheurs artisanaux présents à Bangkok. Je retiens l'aide à la pêche artisanale pour une utilisation durable des ressources marines, pour lutter contre la pauvreté et apporter une sécurité alimentaire à tout un chacun. Chaque individu est soucieux de son bien-être et celui de sa famille. Enlever ses moyens d'existence à un individu, quel qu'il soit, c'est le tuer. »

PROFIL

Marie Ademar

Marie Ademar est Présidente de l'Association familiale maritime de la Martinique et membre du Forum mondial des populations de pêcheurs (WFFP)

Brian O'Riordan
(briano@scarlet.be),
Secrétaire du Bureau de
l'ICSF à Bruxelles

pour les avocats pour qu'ils puissent les défendre, et c'est l'Association qui se charge de récupérer les rémunérations des avocats. »

Marie fait ce travail depuis plus de vingt ans. « J'ai été élue vice-présidente du Syndicat à l'issue de l'Assemblée générale qui a eu lieu le 1 décembre 1986, il y a maintenant vingt-deux ans ; et pour l'Association c'est en 1987 quand la présidente a démissionné, j'étais la vice-présidente, j'ai assumé l'intérim et c'est ainsi que je suis devenue la présidente jusqu'à maintenant. »

Marie connaît la lutte. « Mon combat a commencé tout de suite dans la rue avec les marins pêcheurs qui s'étaient mobilisés pour la première fois. Il y a eu plusieurs manifestations pour faire reconnaître le secteur et le droit des pêcheurs. Par ces combats, ils ont obtenu la création d'une caisse chômage intempéries qui leur vient en aide quand il y a des vents de force 5 et qu'ils ne peuvent pas sortir. Il y a eu aussi la création d'une assurance, la diminution des charges sociales sur

Dans les textes, pas dans la pratique

Les poissonnières du district de Tuticorin manifestent dans la rue pour réclamer l'application de la Politique nationale sur les vendeurs de rue en milieu urbain

Juliet Theresita
(ccs162@yahoo.com),
Directrice du Centre
de services
communautaires
(CCS), une Ong basée
à Tuticorin, Tamil Nadu,
Inde

Le 20 janvier 2009, plus d'un millier de poissonnières ambulantes de la ville de Tuticorin et de villages alentour, dans l'État côtier du Tamil Nadu au sud de l'Inde, ont participé à une manifestation pour réclamer l'application dans cet État de la Politique nationale relative aux vendeurs de rue en milieu urbain.

Cette Politique a été adoptée le 20 janvier 2004 par le gouvernement central de l'Inde. Elle reconnaît la nécessité de « fournir et promouvoir un environnement favorable pour que les vendeurs de rue puissent aussi gagner leur vie, et

Nadu a formulé les doléances suivantes :

- La Politique nationale pour les vendeurs de rue doit être mise immédiatement en application au Tamil Nadu ;
- Une carte d'identité sera attribuée aux vendeuses de poisson ;
- Les vendeuses de poisson devraient pouvoir prétendre à des prêts bancaires et autres facilités de crédit ;
- Il faudrait prévoir des marchés bien placés et bien construits, pourvus des équipements indispensables : espaces et installations hygiéniques pour pouvoir s'approvisionner en poisson, l'entreposer, le conserver, le transformer, le vendre, et toilettes propres et eau courante salubre ;
- Des espaces devraient être prévus de façon claire pour les vendeuses, en évitant toute forme de discrimination à leur encontre et en les protégeant contre les risques d'agression sexuelle ;
- Les vendeuses de poisson devraient avoir accès à des transports publics fiables et pas chers pour transporter leurs produits au marché ;
- Dans les ports, on prévoira des abris appropriés afin d'assurer la sécurité des femmes qui, dans l'environnement hostile de la nuit, peuvent être victimes de viols ;
- Il faudrait mettre à leur disposition de l'eau potable, des toilettes, des crèches. Ces équipements permettraient une meilleure hygiène dans la manipulation et le traitement du poisson et donneraient des conditions plus dignes aux femmes ;
- Le gouvernement devrait immédiatement fournir des boîtes à glace aux vendeuses ambulantes qui avaient été victimes du tsunami de décembre 2004, comme convenu juste après la catastrophe ;
- Le poisson, qui constitue un bon aliment, devrait apparaître dans les repas de midi fournis par des programmes gouvernementaux. ❏

JULIET THERESITA/CCS



Les poissonnières manifestent à Tuticorin, État du Tamil Nadu

en même temps pour prévenir les encombrements et maintenir l'hygiène dans les espaces publics et les rues, ... pour faire en sorte que les vendeurs de rue soient un élément particulier des plans de développement et zonage urbains en les considérant comme partie intégrante et légitime du système de distribution dans les villes. »

La pétition qui a été adressée au Maire, au Collector (= préfet), au Ministre en chef du Tamil

MAMA YEMAYA

... essaie de déchiffrer le Code



LIVRE

Voix du Pacifique : Équité et durabilité dans les pêches des îles du Pacifique

Sous la direction de Irène Novaczek, Jean Mitchell, Joeli Vietayaki, Institut des Études du Pacifique, Université du Pacifique Sud, Suva, Fidji, 2005

Présenté par **Harini Kumar** (icsf@icsf.net), Chargée de programme à l'ICSF

Cet ouvrage rassemble un certain nombre d'articles relatifs aux questions de genre dans les pêcheries côtières du Pacifique. Il juxtapose la production commerciale, axée sur le marché intérieur ou l'exportation et dominée par les hommes, d'une part, et la pêche de subsistance pratiquée par les femmes pour l'alimentation familiale, d'autre part. Ces textes, fondés sur des enquêtes attentives aux disparités entre les sexes, font bien ressortir les intérêts des diverses parties prenantes dans les pêcheries de ces îles.

Le livre décrit les tâches des femmes dans la petite pêche côtière de ces pays et les difficultés qu'elles rencontrent. Il démontre bien qu'il faudrait davantage d'équité entre les hommes et les femmes



dans cet environnement. Ce sont des actrices majeures de ce secteur et elles contribuent ainsi de façon très significative à la sécurité alimentaire et la nutrition dans la plupart de ces îles. Elles ont pratiquement seules la charge des opérations après capture, de la distribution et de la vente des produits de la mer. Mais elles sont quotidiennement confrontées à de nombreux problèmes : pas de facilités de crédit, systèmes de transport irréguliers et défaillants pour aller aux marchés, normes culturelles et rapports sociaux entre hommes et femmes qui tendent à les exclure des processus décisionnels. Et elles subissent les effets du déclin constant des ressources côtières, phénomène dû en partie à l'exploitation intensive de produits qui ont trouvé un créneau à l'exportation.

Le titre *Voix du Pacifique* sonne juste car bon nombre des études de cas contenues dans l'ouvrage ont été écrites par des personnes de cette région. Leur profonde connaissance du terroir, qui est évidente, enrichit une méthode de recherche que l'on apprécie, et dont on a grand besoin.

Tout au long de ces divers articles, il apparaît clairement que les hommes et les femmes ont des conceptions différentes du développement, et qu'il importe d'analyser les différences socioculturelles entre les sexes et d'évaluer les incidences que pourraient avoir les interventions projetées sur les uns et les autres. Cela permettrait de mieux prendre en compte les questions de parité entre les sexes dans le développement des pêches. Parce que les activités de pêche des femmes sont considérées comme marginales, alors même qu'elles sont les principales intervenantes dans la pêche côtière, elles n'ont pas le droit de prendre part aux décisions relatives à l'exploitation des ressources disponibles. De ces études de cas, il ressort à l'évidence qu'il ne faut pas tarder à instaurer des modes de gestion participatifs et communautaires où entreraient les femmes et les jeunes. L'avenir et la durabilité des pêcheries côtières de ces îles du Pacifique en dépendent aussi. ■



PUBLIÉ PAR
Chandrika Sharma pour
Collectif international d'appui
aux travailleurs de la pêche

27 College Road
Chennai 600 006, Inde
tél: (91) 44 2827 5303
fax: (91) 44 2825 4457
courriel: icsf@icsf.net
site Internet: www.icsf.net

PRÉPARÉ PAR
Nilanjana Biswas
TRADUCTION
Gildas Le Bihan
ILLUSTRATIONS DE
Sandesh
(sandeshcartoonist@gmail.com)
MISE EN PAGE
P. Sivasakthivel
IMPRIMÉ PAR
Nagaraj & Company Pvt. Ltd.,
Chennai

Les articles soumis par vous ou d'autres devront comporter 500 mots au maximum. Ils porteront sur des questions qui concernent directement les femmes et les hommes du monde de la pêche, sur des publications récentes, des réunions où la situation et l'action des femmes sont évoquées. Nous serions aussi heureux de recevoir des « tranches de vie » racontant les efforts de femmes et d'hommes qui militent pour une pêche durable et

pour que la société reconnaisse leur apport à ce secteur d'activité. Ajoutez deux ou trois lignes sur l'auteur.

Faites-nous part de vos commentaires et de vos suggestions pour améliorer le contenu de ce bulletin. Indiquez-nous aussi le nom de personnes susceptibles d'être intéressées par cette initiative. Nous serons très heureux de recevoir votre courrier et des articles à publier.